



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2014

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bédjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi.

Absents excusés : Bourdillon Béatrice et Issartel Julien.

FRAIS SCOLAIRES 2013/2014 :

Bilan des frais scolaires 2013/2014 pour l'école maternelle :

- Fournitures scolaires, administratives et petit équipement : 3 321.71 €
- Entretien et maintenance des bâtiments et du matériel : 8 322.84 €
- Chauffage, électricité : 10 116.58 €
- Produits d'entretien et produits pharmaceutiques : 595.10 €
- Téléphone et Internet : 871.90 €
- Sorties, spectacles : 2 103.79 €
- Frais de personnel : 56 678.50 €

Ce qui représente 1 452.85 € par élève.

Bilan des frais scolaires 2013/2014 pour l'école élémentaire :

- Fournitures scolaires, administratives et petit équipement : 5 139.27 €
- Entretien et maintenance des bâtiments et du matériel : 3 421.49 €
- Chauffage, électricité : 7 710.25 €
- Produits d'entretien et produits pharmaceutiques : 1 362.45 €
- Téléphone et Internet : 85.47 €
- Sorties, spectacles : 7 580.40 €
- Frais de personnel : 29 978.62 €

Ce qui représente 459.39 € par élève.

ASTREINTES HIVERNALES

La période des astreintes se déroulera du vendredi 14 novembre 2014 au vendredi 13 mars 2015.

Le montant perçu pour une semaine d'astreinte, s'étendant du vendredi soir au vendredi suivant est de 149.48 €.

LOCATION DE SALLES

Le prix de la location de la salle Est du complexe du Lange est porté à 200 € pour un week-end à compter du 1^{er} janvier 2015.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

A compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs seront de :

	30 ans	50 ans
Place simple :	106 €	170 €
Place double :	146 €	209 €
Columbarium :	56 €	78 €

M. le Maire rappelle que lors des travaux de relève de tombes dans le cimetière communal, quatre caveaux ont été posés dans des emplacements difficilement accessibles par des engins. Ces caveaux correspondent à deux places en superposition. Ils sont destinés à être vendus aux familles qui le souhaitent dans le but de leur faciliter les démarches ou lors d'une période pendant laquelle le temps n'est pas propice à l'intervention d'engins dans le cimetière.

Le prix de vente de chacun des caveaux est fixé à 2000 €. A cela s'ajoutera le prix de la concession pour une durée de 30 ou 50 ans, au choix de la famille.

BILAN DE LA MISE EN PLACE DE LA TAP :

Le temps d'activité périscolaire fonctionne depuis la rentrée de septembre.

En maternelle 69% des enfants participent à ces activités, 33 enfants pour 3 intervenants

A l'école élémentaire la participation est de 90%, 61 enfants pour le cycle 3 et 37 pour le cycle 2. Il y a 2 animateurs salariés par la commune et des intervenants en musique, sports et activités manuelles.

Le coût est estimé à 32 000 € pour une année scolaire, soit 200 € par enfant inscrit dans les écoles.

CONVENTION AVEC GRDF

GRDF A LE PROJET D'INSTALLER DEUX ANTENNES POUR LA TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS DES USAGERS.

LA LECTURE DE L'ANNEXE « ENGAGEMENTS ET GARANTIES DES PARTIES » A LA CONVENTION PROPOSÉE NECESSITE DES ECLAIRCISSEMENTS ET DES PRECISIONS. LA DELIBERATION EST REPORTEE A LA PROCHAINE REUNION.

GROUPEMENT DE COMMANDES DE GAZ NATUREL

LES TARIFS REGLEMENTES POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATURELS SERONT SUPPRIMES AU 31/12/2014 OU 31/12/2015 EN FONCTION DES CONTRATS. IL EST NECESSAIRE DE FAIRE DES APPELS D'OFFRE POUR CHOISIR UN NOUVEAU FOURNISSEUR.

LE SIEA (SYNDICAT D'ELECTRICITE) PROPOSE D'ORGANISER ET COORDONNER UN GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL. IL PRENDRAIT EN CHARGE TOUTE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC. APRES LA PASSATION DU MARCHE, CHAQUE COMMUNE CONSERVERA LA GESTION DE SES CONTRATS.

LE CONSEIL DECIDE D'ADHERER A CE GROUPEMENT.

ACHAT DE TERRAIN

M. LE MAIRE RAPPELLE LA DISCUSSION DE LA PRECEDENTE REUNION : M. ET MME TAVEL, PROPRIETAIRES DES PARCELLES A 510 ET A 528, CHEMIN DES BRUES, VENDENT UNE PARTIE DE CES PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON. A CET ENDROIT LA VOIE EST RETRECIE DE UN METRE PAR RAPPORT A LA LIMITE AVEC LA PARCELLE VOISINE COTE NORD. LE CONSEIL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 1 M DE LARGE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA ROUTE. UN GEOMETRE A ETE SOLLICITE POUR DIVISER LE TERRAIN DE M. ET MME TAVEL EN TROIS PARTIES.

LE CONSEIL CONFIRME L'ACQUISITION DE 103 M² DE TERRAIN PRIS SUR LA PARCELLE A 510 AU PRIX DE 25 € LE M²,

SALLE DES FETES

M. Cottin explique que Apave, assurant la mission de contrôle technique pour les travaux de la salle des fêtes, a demandé un plafond coupe-feu dans la chaufferie, coût des travaux : 702 € HT.

Une ouverture du rideau métallique de la cuisine depuis l'extérieur, inter avec clé anti vandale, a été demandée, coût : 163.50 € HT.

CES DEUX AVENANTS SONT ACCEPTES.

UN POINT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES ET DE L'ACQUISITION DU MATERIEL (CUISINE, TABLES, CHAISES, VAISSELLES, ETC.) EST PRESENTE. UN VIREMENT DE CREDITS D'UN MONTANT DE 16 290 €, PROVENANT DU COMPTE « TRAVAUX DE VOIRIE » EST VOTE.

QUESTIONS DIVERSES :

- ➔ UN VIREMENT DE CREDITS EST VOTE POUR MODIFIER LES PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT :
 - REDEVANCE A CARACTERE SOCIAL (ACCUEIL LOISIRS) : MOINS 10 000 €
 - REDEVANCE PERISCOLAIRE (CANTINE) : PLUS 10 000 €
- ➔ M. NOVAKOSKI A CONSTATE QUE L'INCLINAISON DONNEE A LA RUE DU CRET BENI EST A REVOIR CAR L'EAU NE VA PAS DANS L'AVALOIR CREE LE LONG DU TROTTOIR. LE CONSEIL DEMANDE UNE INTERVENTION AUPRES DE L'ENTREPRISE QUI A FAIT L'ENROBE.
- ➔ DEPUIS LA RENTREE DE SEPTEMBRE, 3 A 5 ENFANTS, SELON LES JOURS, FREQUENTENT L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI APRES-MIDI. IL EST DECIDE D'OUVRIR CET ACCUEIL AUX ENFANTS A PARTIR DE 6 ANS ET NON PLUS 8 ANS DES LE MOIS DE NOVEMBRE.

La séance est levée à 21 h 00.

Martignat le 10 octobre 2014

Yves Locatelli, Maire

